

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2023
DELIBERATION N° DE-2023-165

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART (à partir de la délibération DE-2023-144), Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (à partir de la délibération DE-2023-144), Mme MOTHES, M. ALLEMAN (à partir de la délibération DE-2023-143), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

M. PARRILLA ETCHART à M. ETCHEGARAY (jusqu'à la délibération DE-2023-143) ; M. SALANNE à Mme DURRUTY ; M. DAUBISSE à Mme MEYZENC (jusqu'à la délibération DE-2023-143) ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (jusqu'à la délibération DE-2023-142) ; M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL ; M. ESTEBAN à Mme HERRERA LANDA ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD ; Mme DUPREUILH à M. ETCHETO.

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. LAIGUILLON,

OBJET : FINANCES – Mise à disposition d'équipements municipaux - Demandes d'exonérations exceptionnelles de redevances.

Diverses demandes d'exonérations exceptionnelles de redevances de mise à disposition d'équipements municipaux ont été adressées à la Ville. Elles justifient que le Conseil municipal puisse se prononcer sur chacune d'entre elles avant qu'elles ne soient, le cas échéant, satisfaites.

ARENES MUNICIPALES « MARCEL DANGOU »

Office de tourisme de Bayonne

Dans le cadre de la convention pluriannuelle entre la Ville et l'Office de tourisme de Bayonne, celui-ci peut, ponctuellement, bénéficier de la mise à disposition des arènes municipales afin d'organiser divers événements.

- L'Office de tourisme de Bayonne a organisé son assemblée générale le 4 mai 2023. Il sollicite l'exonération du coût d'occupation des arènes soit 1 200 €. Compte tenu de la nature de cette occupation, il est demandé au Conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de cette redevance audit Office.

- Le 30 juillet 2023, Esprit Taurin organisera un événement dans les arènes de Bayonne intitulé « défi des tauromachies populaires ». En parallèle, Esprit Taurin confie à l'Office de tourisme de Bayonne la vente des billets du spectacle. Afin d'assurer la vente de billets sur site le jour du spectacle, l'Office de tourisme sollicite la Ville pour la mise à disposition du bureau de vente des arènes.

Compte tenu de l'objet de cette manifestation, il est proposé au Conseil municipal d'accorder la mise à disposition gratuite du bureau de vente des arènes, le 30 juillet 2023, à l'Office de tourisme et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec l'Office de tourisme de Bayonne.

Association Amicale Brigade de Recherche et d'Intervention (BRI) de Bayonne

L'association Amicale BRI de Bayonne a organisé l'anniversaire des 20 ans de l'unité, le jeudi 25 mai 2023, aux arènes. Ce réceptif privé a accueilli 150 personnes. L'amicale BRI de Bayonne sollicite la mise à disposition gracieuse des arènes et l'exonération du montant de la redevance qui s'élève à 1 200 €. Compte tenu de la qualité du demandeur, il est proposé au Conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite Amicale.

MAISON DES ASSOCIATIONS

Mission locale Pays basque

La Mission locale Pays basque a organisé des réunions et une conférence réunissant près de 130 personnes sur les journées des 14 novembre, 12 décembre 2022 et 28 février 2023, pour aider les jeunes dans l'insertion professionnelle et sociale. Elle souhaite être exonérée du montant des redevances de mise à disposition des salles qui s'élèvent respectivement à 121 et 290 €, pour un montant total de 411 €. Compte tenu de l'objet de ces réunions et conférence, il est proposé au Conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite Mission.

Sous-préfecture de Bayonne

La Sous-préfecture de Bayonne a organisé un Comité territorial du logement en Pays basque, le mercredi 30 novembre 2022. Elle sollicite la gratuité pour l'occupation de la salle. Le montant de la location est de 290,38 €. Compte tenu de la qualité du demandeur, il est proposé au Conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite Sous-préfecture.

Consulat général du Royaume du Maroc

Le Consulat général du Royaume du Maroc a organisé un consulat mobile afin de réaliser des démarches administratives en direction des Marocains résidents à l'étranger, le samedi 17 décembre 2022.

Le Consulat sollicite l'exonération du coût d'occupation de la salle qui s'élève à 66 €. Compte tenu de la qualité du demandeur, il est proposé au Conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance audit Consulat.

Fédération des boulangers et pâtisseries de la Nouvelle-Aquitaine

La Fédération des boulangers et pâtisseries de la Nouvelle-Aquitaine a organisé le concours de la meilleure galette au beurre AOP Charentes-Poitou pour les apprentis, le mercredi 4 janvier 2023. Elle sollicite l'exonération du coût d'occupation de l'espace Arnaud-Saez qui s'élève à 459,88 €.

Compte tenu de la nature de cet événement gastronomique qui a réuni une centaine de personnes de toute la région, il est demandé au Conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite Fédération.

Direction des services départementaux de l'éducation nationale

Le Service jeunesse, engagement et sports (SDJES 64) de l'arrondissement de Bayonne a organisé des réunions pour la formation civique et citoyenne des volontaires en service civique, notamment au sein d'associations. Ces réunions se sont tenues les 16 et 17 janvier, les 20, 21 et 22 février et les 21 et 22 mars 2023.

Il sollicite l'exonération du coût d'occupation de la salle dont le montant s'élève à 561 €. Compte tenu de la qualité du demandeur et de la nature des réunions, il est proposé au Conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance au dit service de l'Etat.

Consulat général du Portugal

Le Consulat général du Portugal organise des permanences consulaires mensuelles de janvier à décembre 2023. Il souhaite bénéficier de l'exonération de redevance, d'un montant de 630 € pour l'occupation d'un bureau à la Maison des associations.

Compte tenu de la qualité du demandeur et de la nature des permanences, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance audit Consulat.

Centre hospitalier de la Côte basque – Groupe de réflexion éthique

Le jeudi 16 février, le groupe de réflexion éthique du Centre hospitalier de la Côte basque a organisé, conjointement avec L'Espace de réflexion éthique de Nouvelle-Aquitaine (ERENA, site de Bordeaux), une conférence dans le cadre du débat national sur la fin de vie : autonomie et solidarité.

Il sollicite la gratuité pour l'occupation de l'espace Arnaud-Saez. Le montant de la redevance s'élève à 452,38 €.

Compte tenu de la qualité du demandeur et de la nature de la conférence, il est proposé au Conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance audit Centre hospitalier.

Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.)

Le C.C.A.S. de la Ville de Bayonne a organisé un théâtre-forum en partenariat avec le service prévention de la Carsat Nouvelle-Aquitaine, le mardi 4 avril 2023. Cette action de communication qui a mêlé représentation théâtrale, participation des spectateurs et débats, avait pour objectif de sensibiliser les différents acteurs aux chutes à domicile.

Le C.C.A.S. sollicite le soutien de la Ville, dans la continuité du programme « Aidants, aidés, une qualité de vie à préserver », au travers la mise à disposition gracieuse de l'espace Arnaud-Saez dont le coût d'occupation s'élève à 494,77 €.

Compte tenu de l'objet de ce forum, il est proposé au Conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance audit centre communal.

Association des maires et présidents de communautés des Pyrénées-Atlantiques (ADM64)

L'ADM64 a organisé le 31e congrès de l'association nationale des directeurs d'associations de maires (ANDAM), du 23 au 26 mai 2023.

Deux réunions de travail, un salon des partenaires et des ateliers de travail ont eu lieu le 25 mai et ont mobilisé une centaine de personnes, dont des directeurs d'associations départementales de maires, des représentants de l'AMF et de structures parmi lesquelles le CNAS, UGAP, SACEM, ENEDIS...

Elle sollicite la mise à disposition gracieuse de l'espace Arnaud-Saez dont le coût d'occupation s'élève à 1 130 €.

Compte tenu de la nature de ce congrès et de la qualité de ces participants, il est proposé au Conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

SALLE L'ALBIZIA

Association Hospitalité basco-béarnaise

L'association Hospitalité basco-béarnaise a organisé un goûter avec des personnes en situation de handicap et malades à la salle L'Albizia, le 4 mars 2023.

Elle sollicite l'exonération exceptionnelle de la redevance correspondante, soit un montant de 366 €.

Compte tenu du public concerné par ce goûter, il est proposé au Conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Etablissement public administratif Pôle emploi

L'Etablissement public administratif Pôle emploi a organisé un forum de l'emploi, le 4 avril 2023, à destination des structures pour l'insertion par l'activité économique. Une centaine de demandeurs d'emploi ont été invités à rencontrer ces employeurs afin de favoriser leur insertion professionnelle.

Il sollicite l'exonération du montant d'occupation de la salle L'Albizia, dont le coût s'élève 96 €.

Compte tenu de la qualité du demandeur et de l'objet de ce forum, il est proposé au Conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance audit établissement public.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

